



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lait

Question écrite n° 42680

Texte de la question

La filière bovine durement éprouvée depuis plusieurs semaines par la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, est à nouveau secouée par la baisse du prix du lait unilatéralement décidée par un certain nombre de laiteries, à hauteur d'un centime par litre. De plus, à l'occasion des livraisons de juillet, ces mêmes laiteries ont appliqué des pénalités à des producteurs de lait qui ont respecté leurs références. Cette situation, si elle venait à se confirmer et à se généraliser ne pourrait qu'aggraver les problèmes rencontrés par les producteurs et les éleveurs. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation qu'une réunion de concertation puisse être organisée pour inciter les laiteries à maintenir le prix du lait et les prier d'annuler les pénalités appliquées aux producteurs dont les références sont respectées. À défaut, cette crise, ajoutée aux graves préjudices subis en raison de la crise de la « vache folle », risquerait de déboucher sur des manifestations de mécontentement particulièrement virulentes.

Données clés

Auteur : [M. Hellier Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42680

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4751